



**Transparence: aperçu.
Assurance vie collective 2007.**

Tout simplement. Contactez-nous.
T 058 280 1000 (24 h), www.helvetia.ch

helvetia 

Chiffres-clés.

Assurance vie collective.

Compte de résultat affaires vie collective Suisse de l'Helvetia

(en 1000 CHF, selon états financiers statutaires)

| | 2007 |
|---|-----------------------|
| Encaissement des primes brutes acquises | 1 585 484 |
| Prestations d'assurance | -1 222 597 |
| Variation des provisions techniques (y compris les renforcements) | -402 500 |
| Coûts de mise en œuvre | - 86 816 ^③ |
| Produits des placements de capitaux (net) | 306 975 ^⑥ |
| Résultat de la réassurance | -9 173 |
| Autres produits moins charges ¹ | -2 894 |
| Résultat avant attribution au fonds d'excédents | 168 479 |
| Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents | -110 717 ^④ |
| Résultat annuel (avant impôts) | 57 762 |

¹ y compris la part des réassureurs dans les frais de gestion

Preuves du respect de la quote-part minimum ^①

(en 1000 CHF)

| | 2007 | |
|---|----------------------|---------------|
| Produit total brut | 497 173 | 100.0% |
| Prestations en faveur des assurés | -456 749 | 91.9% |
| dont: prestations directes | -399 102 | |
| renforcement des réserves | - 8 400 ^⑤ | |
| attribution au fonds d'excédents | -49 247 ^④ | |
| Résultat annuel | | |
| Part des affaires soumises à la quote-part minimum | 40 424 | 8.1% |
| Part des affaires non soumises à la quote-part minimum ^② | 17 338 | |
| Prévoyance professionnelle (total) | 57 762 | |

Questions et réponses.

Assurance vie collective.

❶ Qu'est-ce que la quote-part minimum?

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum prévoient que 90% au moins des revenus sont à utiliser en faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurances.

Les revenus réalisés de CHF 497.2 millions ont été utilisés à 91.9% en faveur des assurés. Ainsi, l'Helvetia dépasse nettement les exigences légales.

❷ Quels contrats ne sont pas soumis à la quote-part minimum?

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. Il s'agit notamment:

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit, les propres groupes de participation aux bénéfices);
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement.

❸ A combien s'élèvent les frais?

Les dépenses pour frais d'administration supportées par l'Helvetia en 2007 pour la gestion des affaires vie collective se sont montées à CHF 86.8 millions. Elles incluent les coûts du conseil clients, de la gestion des contrats et du traitement des cas de prestations.

Réparties sur le nombre de personnes assurées, il en résulte des dépenses pour frais d'administration moyennes de CHF 519 par personne. Il s'agit ici d'une valeur moyenne pour tous les types d'assurances (assurance complète, assurance de risque, etc.), lesquels diffèrent en termes d'étendue de la couverture et par conséquent aussi de coûts.

❹ Comment les clients participent-ils à l'excédent dégagé?

Le résultat annuel permet en premier lieu d'alimenter la réserve pour les participations futures aux excédents (fonds d'excédents vie collective). Cette réserve vise à offrir aux clients une participation stable aux excédents et à lisser les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

En tout, CHF 110.7 millions du résultat commercial 2007 ont été crédités au fonds d'excédents, dont CHF 49.2 millions au domaine d'activité soumis à la quote-part minimum.

En 2008, l'Helvetia versera les excédents d'intérêts suivants:

- Régime obligatoire LPP: 0.2%
- Régime surobligatoire: 1.0%

Conjointement avec la rémunération ordinaire des avoirs de vieillesse à hauteur de 2.75% dans le domaine obligatoire et de 2.25% dans le domaine surobligatoire, il en résulte une rémunération globale des avoirs de vieillesse de 2.95% et de 3.25%. La rémunération globale moins élevée dans le domaine obligatoire résulte du taux de conversion légal des rentes trop élevé.

❺ Quels investissements ont été effectués dans la sécurité?

Outre la dotation au fonds d'excédents, l'Helvetia a également investi dans la sécurité et procédé à un accroissement des réserves. Celui-ci tient compte de l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que des lacunes de couverture qui naissent de la différence entre le taux de conversion des rentes légal et le taux de conversion des rentes exact d'un point de vue actuariel.

6 A combien s'élève le produit des placements de capitaux?

Les revenus directs des placements qui incluent tous les produits d'intérêts et de dividendes, les plus-values et les moins-values réalisées ainsi que les changements de valeur ayant une incidence sur le résultat ont progressé de plus de CHF 12 millions par rapport à l'année précédente. Le rendement brut aux valeurs comptables s'est ainsi élevé à 3.4%. La légère augmentation par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par la hausse des taux d'intérêt et l'appréciation de l'euro.

Le rendement actuel des obligations à long terme a une nouvelle fois été dépassé.

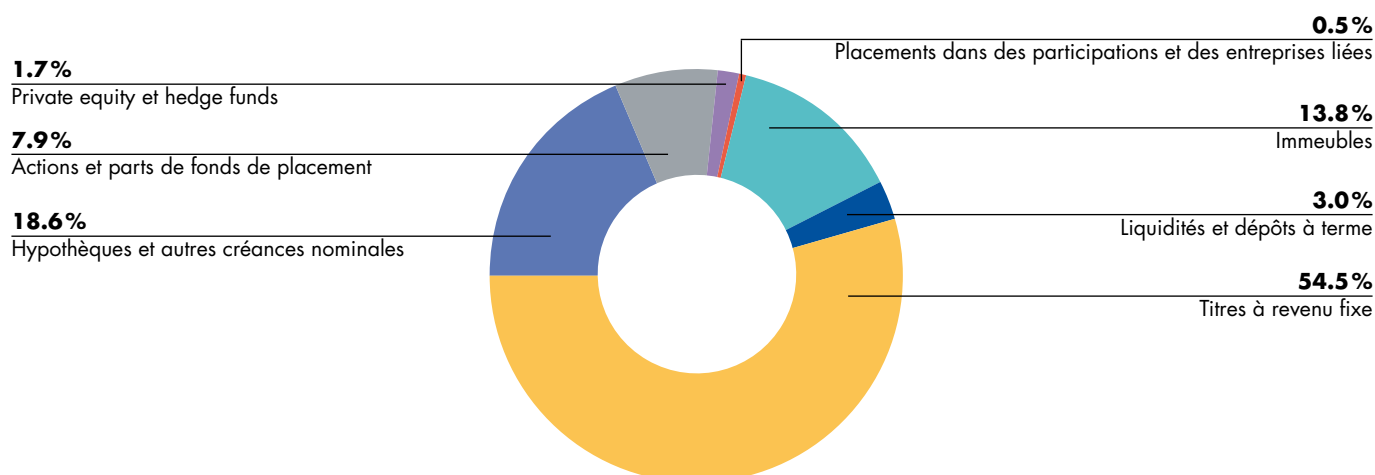
La performance des placements qui met en relation l'ensemble des résultats du placement (revenus directs, réalisations et changements de valeur ayant une incidence sur le résultat ou sans incidence sur le résultat) avec les valeurs de marché a reculé de 2.5% à 1.5%, en raison de l'affaiblissement marqué des marchés boursiers. Compte tenu de l'évolution inégale du marché au second semestre et de la faiblesse des marchés financiers suisses, cette valeur est satisfaisante.

| | brut | net |
|--|-------------|------------|
| Produit des placements de capitaux (en 1000 CHF) | 339 242 | 306 975 |
| Rendement sur valeurs comptables | 3.4% | 3.1% |
| Performance aux valeurs de marché | 1.5% | 1.2% |
| Frais d'investissement (sans dépenses sur immeubles) | | 1.5% |

Quelle est la composition des placements?

L'Helvetia fait résolument dépendre sa politique de placement de ses engagements dans les affaires vie collective. L'objectif ainsi poursuivi au travers d'une allocation d'actifs appropriée est triple: atteindre le taux d'intérêt minimal LPP, garantir les besoins de liquidité et assurer une couverture intégrale, à tout moment, de l'ensemble des droits découlant de l'assurance. Dès lors, les investissements doivent être principalement effectués dans des valeurs portant intérêts.

Portefeuille par catégorie de placement au 31.12.2007 (en % de la valeur comptable)



Questions et réponses.

Fondations collectives de l'Helvetia.

Les informations susmentionnées sont-elles également valables pour les clients des fondations collectives?

Les fondations collectives de l'Helvetia – la Fondation Helvetia, l'Helvetia Prisma et la Patria Fondation collective dans la Principauté de Liechtenstein – représentent environ 60% des affaires vie collective de l'Helvetia. A l'exception des clients disposant d'un propre groupe de participation aux bénéficiaires, toutes les affiliations sont soumises à la quote-part minimum. Sur la base du contrat d'assurance complète, que les trois fondations ont conclu pour garantir leurs engagements, les valeurs-clés telles que produits des placements, constitution de réserves et dépenses pour frais d'administration ne sont pas gérées par les fondations collectives mais par l'Helvetia. La preuve du respect de la quote-part minimum permet de répondre à la question de l'étendue de la participation des assurés des fondations collectives au résultat annuel.

Quel est le taux de couverture des fondations collectives?

Aucun degré de couverture n'est calculé pour les fondations collectives en raison du modèle d'assurance complète. Un contrat d'assurance avec l'Helvetia garantit aux fondations qu'elles peuvent assumer leurs engagements à l'égard des assurés en tout temps et intégralement. Cela signifie également qu'une sous-couverture est exclue.

Informations détaillées sur le résultat annuel 2007

Cet aide-mémoire se concentre sur les principaux chiffres et informations sur le résultat annuel 2007 dans le domaine de l'assurance vie collective. Vous disposez évidemment des contenus détaillés de la «Comptabilité vie collective» et des rapports annuels de nos fondations collectives. Vous trouverez ces documents sur notre site Internet à l'adresse www.helvetia.ch (chemin: Entreprises → Prévoyance professionnelle → Transparence).

Helvetia Assurances

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

